

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES
Foncier cadre et diffus**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions et leurs avenants passés avec les collectivités tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

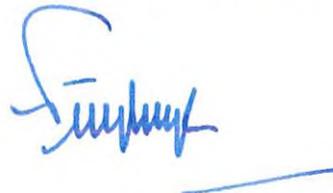
Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.
- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

VU ET APPROUVE
Le **12 FEV. 2019**
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B19/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Foncier cadre et diffus
 Bureau du 06/02/2019

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
THIONVILLE / ILLANGE / UCKANGE Europort (F08FC70B022) Avenants n°1 et n°2	Syndicat mixte ouvert Europort <i>Convention du 25/07/2014</i>	<u>Avenant n°1 :</u> Modification des signataires <u>Avenant n°2 :</u> Modification de l'enveloppe	Avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch 6 100 000 €	Sans la communauté d'agglomération du Val de Fensch 6 500 000 €
HARTZVILLER Cristallerie (F08FD700052) Avenant n°4	Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud <i>Convention du 03/11/2009</i>	Prorogation des délais Actualisation des conditions de cession	30/06/2019 Actualisation de 3% par an	À la réception des travaux et au plus tard le 30/06/2021 Actualisation de 3% par an jusqu'au 31/12/2014 et de 1% par an à compter du 01/01/2015
VERDUN Cercle de Bévaux (F09FD500020) Avenant n°1	Communauté d'agglomération du Grand Verdun <i>Convention du 21/03/2017</i>	Modification du périmètre	2 ha 17 a 23 ca	2 ha 17 a 78 ca